AGM battery

Fiche de Données de Sécurité

US-SDS selon la règle finale fédérale de communication des dangers révisée en 2024 (HazCom 2024)
Date d'émission: 6/13/2025 Version: 1.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identification

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : AGM battery

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation de la substance/mélange : Batteries pour automobiles

1.3. Fournisseur

Interstate Batteries Inc.
14221 Dallas PKWY Suite 1000
Dallas, TX 75254
T 866-884-4635

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 1-800-255-3924 (24 hours) Chemtel

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Dans des conditions normales d'utilisation de la batterie, les composants internes ne présentent aucun danger. Les informations suivantes concernent l'électrolyte (acide) et le plomb de la batterie, ainsi que les expositions pouvant survenir lors de la production de la batterie, de la rupture du contenant ou en cas de chaleur extrême, comme un incendie.

Classification SGH-US

Explosifs, division 1.3	Explosif; danger d'incendie, d'effet de souffle ou de projection.
Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4	Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4	Nocif par contact cutané.
Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4	Nocif par inhalation.
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1A	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1	Provoque des lésions oculaires graves.
Cancérogénicité, Catégorie 1A	Peut provoquer le cancer (par inhalation, en cas d'ingestion).
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1A	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. (par inhalation, en cas d'ingestion).
Toxicité pour la reproduction, Catégorie supplémentaire, effets sur ou via l'allaitement	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2	Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins, sang, système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, Catégorie 1	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS US

Pictogrammes de danger (GHS US) :

Mention d'avertissement (GHS US) : Danger
Mentions de danger (GHS US) : Explosif; danger d'incendie, d'effet de souffle ou de projection
Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
Peut provoquer le cancer (par inhalation, en cas d'ingestion)
Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. (par inhalation, en cas d'ingestion).
Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel
Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins, sang, système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Très toxique pour les organismes aquatiques
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (GHS US) : Se procurer les instructions avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Maintenir humidifié avec un matériau approprié.
Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
Éviter les abrasions, les frottements, les chocs.
Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.
Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.
Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Porter vêtements de protection, protection des yeux et du visage.
En cas d'ingestion: Appeler un CENTRE ANTIPOISON, un médecin en cas de malaise.
En cas d'ingestion: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
En cas de contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau et au savon.
En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
En cas d'inhalation: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Appeler un médecin, un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise.
Rincer la bouche.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
En cas d'incendie: Risque d'explosion. Évacuer la zone. NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs.
Recueillir le produit répandu.
Stocker conformément à la réglementation locale relative aux explosifs.
Garder sous clef.
Éliminer le une entreprise autorisée de traitement des déchets dangereux ou dans un centre autorisé de collecte des déchets dangereux excepté pour les récipients vides nettoyés qui peuvent être éliminés comme des déchets banals to une entreprise autorisée de traitement des déchets dangereux ou dans un centre autorisé de collecte des déchets dangereux excepté pour les récipients vides nettoyés qui peuvent être éliminés comme des déchets banals.

2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Unknown acute toxicity (GHS US)

Non applicable

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	Conc. (% m/m)
lead	n° CAS: 7439-92-1	45 – 91
acide sulfurique à … %	n° CAS: 7664-93-9	10 – 30
Lead dioxide	n° CAS: 1309-60-0	≤ 25
water	n° CAS: 7732-18-5	≤ 24
POLYPROPYLENE	n° CAS: 9003-07-0	≤ 10
2-Propenenitrile polymer with 1,3-butadiene and ethenylbenzene ; ABS resin	n° CAS: 9003-56-9	≤ 10
ETHYLENE/PROPYLENE COPOLYMER	n° CAS: 9010-79-1	≤ 6
Antimony	n° CAS: 7440-36-0	< 0.5
calcium	n° CAS: 7440-70-2	< 0.1

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général : Appeler immédiatement un médecin.

Premiers soins après inhalation : En cas de bris d'une batterie, sortir à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de brouillard. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficulté respiratoire, administrer de l'oxygène. Consulter immédiatement un médecin. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : En cas de rupture d'une batterie, ne frottez pas et ne grattez pas la peau exposée. En cas de contact avec la peau, rincez immédiatement à l'eau pendant au moins 15 minutes. En cas de pénétration de liquide à travers les vêtements, enlevez immédiatement les vêtements et les chaussures sous une douche de sécurité et continuez à vous laver la peau pendant au moins 15 minutes. Consultez immédiatement un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : En cas de bris d'une batterie, ne pas frotter ni gratter l'œil exposé. Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. De l'eau froide peut être utilisée. Consulter immédiatement un médecin. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.

Premiers soins après ingestion : Si des solutions contenant des produits chimiques pour batteries ont été ingérées et que la personne est consciente, lui donner un verre d'eau. Des vomissements peuvent survenir spontanément, mais ne les faites PAS vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Voie d'exposition peu probable. En cas de rupture d'une batterie, l'inhalation dans un espace restreint peut être nocive, voire mortelle. Peut causer une irritation grave et des brûlures du nez, de la gorge et des voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Voie d'exposition peu probable. Le contact direct avec les composants internes d'une batterie peut être très irritant pour la peau et causer rougeurs, gonflements, brûlures et lésions cutanées graves. Le contact avec la peau peut aggraver une dermatite existante.

Symptômes/effets après contact oculaire	:	Voie d'exposition peu probable. En cas de rupture d'une batterie, le contact direct avec le liquide ou l'exposition aux vapeurs ou aux brouillards peut provoquer larmoiements, rougeurs, gonflements, lésions cornéennes et lésions oculaires irréversibles. Les projections dans les yeux peuvent causer de graves brûlures.
Symptômes/effets après ingestion	:	Voie d'exposition peu probable. Provoque de graves brûlures de la bouche ou une perforation de l'œsophage ou de l'estomac. Peut être mortel en cas d'ingestion.
Symptômes chroniques	:	Peut nuire à la fertilité, Peut nuire au fœtus.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés	:	Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	:	Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

Danger d'incendie	:	Si chauffé : Peut libérer des gaz inflammables. hydrogène.
Danger d'explosion	:	Risque d'explosion en cas d'incendie.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	:	Formation de gaz/vapeurs dangereux en cas de décomposition (voir section 10).

5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	:	Évacuer la zone. Ne pas combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Protection en cas d'incendie	:	Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	:	Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	:	Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Procédures d'urgence	:	Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer. Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées. Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	:	Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
Procédures d'urgence	:	Éloigner le personnel superflu. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	:	Recueillir le produit répandu. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
Procédés de nettoyage	:	Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Éviter les abrasions, les chocs, les frottements. Porter un équipement de protection individuel. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Prendre toutes les mesures techniques nécessaires pour éviter ou minimiser le dégagement du produit sur le lieu de travail. Limiter les quantités de produit au minimum nécessaire à la manipulation et limiter le nombre de travailleurs exposés. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Les sols, murs et autres surfaces de la zone de danger doivent être nettoyés régulièrement. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement. Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Mesures d'hygiène : Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Conditions de stockage : Garder sous clef.

Matériaux d'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

AGM battery	
Pas d'informations complémentaires disponibles	

lead (7439-92-1)	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Lead and inorganic compounds, as Pb
ACGIH OEL TWA	0.05 mg/m³
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: CNS & PNS impair; hematologic eff. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans); BEI
Référence réglementaire	ACGIH 2023
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
Nom local	LEAD AND INORGANIC COMPOUNDS
BEI	200 µg/l Parameter: Lead - Medium: blood - Sampling time: Not critical
Remarque	Persons applying this BEI® are encouraged to counsel female workers of child-bearing age about the risk of delivering a child with a PbB over the current CDC reference value.

lead (7439-92-1)	
Référence réglementaire	ACGIH 2023

acide sulfurique à … % (7664-93-9)	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sulfuric acid
ACGIH OEL TWA	0.2 mg/m³ (T - Thoracic particulate matter)
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Pulm func. Notations: A2 (Suspected Human Carcinogen. Classification refers to sulfuric acid contained in strong inorganic acid mists)
Référence réglementaire	ACGIH 2023
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sulfuric acid
OSHA PEL TWA	1 mg/m³
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1

Antimony (7440-36-0)	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Antimony and compounds, as Sb
ACGIH OEL TWA	0.5 mg/m³
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Skin & URT irr
Référence réglementaire	ACGIH 2023
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Antimony and compounds (as Sb)
OSHA PEL TWA	0.5 mg/m³
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1

calcium (7440-70-2)
Pas d'informations complémentaires disponibles

POLYPROPYLENE (9003-07-0)
Pas d'informations complémentaires disponibles

2-Propenenitrile polymer with 1,3-butadiene and ethenylbenzene ; ABS resin (9003-56-9)
Pas d'informations complémentaires disponibles

ETHYLENE/PROPYLENE COPOLYMER (9010-79-1)
Pas d'informations complémentaires disponibles

water (7732-18-5)
Pas d'informations complémentaires disponibles

Lead dioxide (1309-60-0)
Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés	:	Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	:	Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Protection des mains:
Gants de protection

Protection oculaire:
Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:
Porter un équipement de protection respiratoire.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Apparence	:	Article fabriqué.
Couleur	:	Aucun(e)
Odeur	:	Electrolyte has a sharp, penetrating, pungent odor.
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	< 1 (électrolyte)
Point de fusion	:	≈ 621.5 °F (327.5°C)
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	Électrolyte de batterie (acide) - 230 - 233.6 °F (110 - 112 °C) Lead - 3191 °F (1755 °C)
Point d'éclair	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité	:	Limite inférieure d'inflammabilité : 4,1 % (hydrogène) Limite supérieure d'inflammabilité : 74,2 % (hydrogène) Non applicable.
Pression de la vapeur	:	Électrolyte de batterie (acide) 11.7 (mm Hg @ 20 ° C)
Densité relative de la vapeur à 20°C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	1.21 – 1.3 Électrolyte de batterie (acide)
Masse volumique	:	11.35 g/cm3 Lead
Solubilité	:	Eau: L'électrolyte de la batterie (acide) est complètement soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Non classé.

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales d'emploi. Sous l'action de la chaleur ou lors de la combustion : Explosif; danger d'incendie, d'effet de souffle ou de projection.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Surcharge. conséquences mécaniques. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Températures élevées. Éviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Acide : Le contact avec des matières combustibles et organiques peut provoquer un incendie et une explosion. Réagit aussi violemment avec les réducteurs puissants, les métaux, le trioxyde de soufre gazeux, les oxydants puissants et l'eau. Le contact avec les métaux peut produire des fumées toxiques de dioxyde de soufre et libérer de l'hydrogène gazeux inflammable. Composés de plomb : Évitez tout contact avec des acides forts, des bases, des halogénures, des halogénates, du nitrate de potassium, du permanganate, des peroxydes, de l'hydrogène naissant et des agents réducteurs.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. Sous l'action de la chaleur ou lors de la combustion : Des oxydes de plomb, du plomb et/ou des composés du plomb peuvent être libérés. L'acide sulfurique peut libérer du dioxyde de soufre et/ou du trioxyde de soufre. Peut dégager des fumées hautement toxiques lorsqu'il est chauffé. La combustion peut produire du dioxyde de carbone et du monoxyde de carbone. Dégage un mélange explosif d'hydrogène et d'oxygène.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale) : Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Nocif par contact cutané.

Toxicité aigüe (inhalation) : Nocif par inhalation.

AGM battery	
ATE US (voie orale)	2000 mg/kg de poids corporel
ATE US (voie cutanée)	1100 mg/kg de poids corporel
ATE US (gaz)	4500 ppmv/4h
ATE US (vapeurs)	11 mg/l/4h
ATE US (poussières, brouillard)	1.5 mg/l/4h

lead (7439-92-1)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg Source: ECHA
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg Source: ECHA

lead (7439-92-1)	
CL50 Inhalation - Rat	> 5.05 mg/l Source: ECHA

acide sulfurique à … % (7664-93-9)	
DL50 orale rat	2140 mg/kg Source: ECHA
CL50 Inhalation - Rat	0.375 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

Antimony (7440-36-0)	
DL50 cutanée lapin	> 8300 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit
CL50 Inhalation - Rat	> 5.2 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity), Guideline: EU Method B.2 (Acute Toxicity (Inhalation)), Guideline: other:

calcium (7440-70-2)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 425 (Acute Oral Toxicity: Up-and-Down Procedure)
DL50 cutanée lapin	> 2500 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), Guideline: EU Method B.3 (Acute Toxicity (Dermal))

water (7732-18-5)	
DL50 orale rat	90000 mg/kg
ATE US (voie orale)	90000 mg/kg de poids corporel

Lead dioxide (1309-60-0)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity - Acute Toxic Class Method)
ATE US (voie orale)	500 mg/kg de poids corporel
ATE US (gaz)	4500 ppmv/4h
ATE US (vapeurs)	11 mg/l/4h
ATE US (poussières, brouillard)	1.5 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque de graves brûlures de la peau.
pH: < 1 (électrolyte)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.
pH: < 1 (électrolyte)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Peut provoquer le cancer (par inhalation, en cas d'ingestion).

lead (7439-92-1)	
Groupe IARC	2A - Probablement cancérogène pour l'homme
Statut NTP (National Toxicology Program)	Cancérogène pour l'être humain selon une hypothèse raisonnable

acide sulfurique à … % (7664-93-9)	
Groupe IARC	1 - Cancérogène pour l'homme
Statut NTP (National Toxicology Program)	Substance reconnue cancérogène pour l'être humain

POLYPROPYLENE (9003-07-0)	
Groupe IARC	3 - Inclassable

Toxicité pour la reproduction : Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. (par inhalation, en cas d'ingestion). Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

Antimony (7440-36-0)	
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	1879 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins, sang, système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

lead (7439-92-1)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Lead dioxide (1309-60-0)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration : Non classé

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Symptômes/effets après inhalation : Voie d'exposition peu probable. En cas de rupture d'une batterie, l'inhalation dans un espace restreint peut être nocive, voire mortelle. Peut causer une irritation grave et des brûlures du nez, de la gorge et des voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Voie d'exposition peu probable. Le contact direct avec les composants internes d'une batterie peut être très irritant pour la peau et causer rougeurs, gonflements, brûlures et lésions cutanées graves. Le contact avec la peau peut aggraver une dermatite existante.

Symptômes/effets après contact oculaire : Voie d'exposition peu probable. En cas de rupture d'une batterie, le contact direct avec le liquide ou l'exposition aux vapeurs ou aux brouillards peut provoquer larmoiements, rougeurs, gonflements, lésions cornéennes et lésions oculaires irréversibles. Les projections dans les yeux peuvent causer de graves brûlures.

Symptômes/effets après ingestion : Voie d'exposition peu probable. Provoque de graves brûlures de la bouche ou une perforation de l'œsophage ou de l'estomac. Peut être mortel en cas d'ingestion.

Symptômes chroniques : Peut nuire à la fertilité, Peut nuire au fœtus.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

lead (7439-92-1)	
CL50 - Poissons [1]	1170 µg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CL50 - Poissons [2]	107 µg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)

acide sulfurique à … % (7664-93-9)	
CL50 - Poissons [1]	16 – 28 mg/l Source: ECHA, NCIS
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l Source: ECHA
NOEC (chronique)	0.15 mg/l Test organisms (species): other:
NOEC chronique poisson	0.31 mg/l Test organisms (species): Salvelinus fontinalis

Antimony (7440-36-0)	
CL50 - Poissons [1]	14.4 mg/l Test organisms (species): Pimephales promelas
CL50 - Poissons [2]	6.9 mg/l Test organisms (species): other:

calcium (7440-70-2)	
CE50 - Crustacés [1]	49.1 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna

calcium (7440-70-2)	
NOEC (chronique)	32 mg/l Test organisms (species): Crangon septemspinosa Duration: '14 d'

2-Propenenitrile polymer with 1,3-butadiene and ethenylbenzene ; ABS resin (9003-56-9)	
CL50 - Poissons [1]	11.5 mg/l Source: ECOTOX

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

lead (7439-92-1)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2.98 Source: SRC

acide sulfurique à … % (7664-93-9)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-2.2 Source: HSDB

water (7732-18-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1.38

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Réglementation régionale sur les déchets : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Indications complémentaires : Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: DOT / IMDG / IATA

Conformément aux règlements DOT, IATA, OACI et IMDG, ces batteries sont exemptées de la classification « UN2800 » après avoir réussi les tests suivants :

1.) Essais de vibration

2.) Essais de pression différentielle

3.) Essais de rupture du boîtier (sans liquides libres)

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (DOT) : Non applicable

Désignation officielle pour le transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle pour le transport (IATA) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

DOT
Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : Non applicable

IMDG
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA
Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui
Polluant marin : Oui

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

DOT
Aucune donnée disponible

IMDG
Aucune donnée disponible

IATA
Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales USA

Tous les composants de ce produit sont enregistrés ou exempts d'enregistrement dans l'inventaire de la Loi sur la Réglementation des Susbstances Toxiques par l'Agence de la Protection de l'Environnement des Etats-Unis (TSCA)

Ce produit ou mélange n'est pas connu pour contenir de composant chimique toxique en excès de la limite de la concentration applicable comme spécifié dans 40 CFR §372.38(a) assujetti aux exigences de rapport de la section 313 du "Title III" du "Superfund Amendments and Reauthorization Act" de 1986 et 40 CFR Part 372.

lead (7439-92-1)	
QD CERCLA	10 lb

acide sulfurique à … % (7664-93-9)	
QD CERCLA	1000 lb
RQ (quantité à déclarer, article 304 de la liste des listes de l'Agence américaine de protection de l'environnement)	1000 lb
Loi SARA Section 302, États-Unis, TPQ (Seuil de procédure d'urgence)	1000 lb

arsenic (7440-38-2)	
QD CERCLA	1 lb

Antimony (7440-36-0)	
QD CERCLA	5000 lb

15.2. Réglementations internationales

lead (7439-92-1)
Listé par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) Listé comme cancérogène par le NTP (National Toxicology Program) des Etats-Unis

acide sulfurique à … % (7664-93-9)
Listé comme cancérogène par le NTP (National Toxicology Program) des Etats-Unis Listé par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

arsenic (7440-38-2)
Listé par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) Listé comme cancérogène par le NTP (National Toxicology Program) des Etats-Unis

15.3. Réglementations des Etats - USA

California Proposition 65 - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'Etat de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du developpement et/ou de la reproduction

Composant	**Réglementations nationales ou locales**
lead(7439-92-1)	U.S. - Massachussetts - Liste Right To Know; U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Ville de New York - Liste « Right to Know » des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List
acide sulfurique à … %(7664-93-9)	U.S. - Massachussetts - Liste Right To Know; U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Ville de New York - Liste « Right to Know » des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List
Tin(7440-31-5)	U.S. - Massachussetts - Liste Right To Know; U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Ville de New York - Liste « Right to Know » des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List
arsenic(7440-38-2)	U.S. - Massachussetts - Liste Right To Know; U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Ville de New York - Liste « Right to Know » des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

Composant	Réglementations nationales ou locales
Antimony(7440-36-0)	U.S. - Massachussetts - Liste Right To Know; U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Ville de New York - Liste « Right to Know » des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List
calcium(7440-70-2)	U.S. - Massachussetts - Liste Right To Know; U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Ville de New York - Liste « Right to Know » des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List
Lead dioxide(1309-60-0)	U.S. - Massachussetts - Liste Right To Know; U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Ville de New York - Liste « Right to Know » des substances dangereuses

SECTION 16: Autres informations

US-SDS selon la règle finale fédérale de communication des dangers révisée en 2024 (HazCom 2024)

Fiche de données de sécurité (FDS), USA

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.